

# Définitions et exemples pratiques

## Augmentation des charges

### Définition

Coûts non budgétisés encourus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 en raison des mesures liées au COVID-19.

### Exemples pratiques

- En raison du **concept de protection**, le centre sportif doit être nettoyé beaucoup plus fréquemment. L'exploitant de la salle facturera un supplément pour cela.
- Des **masques et du produit désinfectant** ont dû être achetés pour les événements et les cours organisés.
- Deux cours prévus en mai ont dû être **reportés** à octobre. Cela a entraîné des dépenses.
- Comme aucun entraînement commun n'était autorisé dans la salle entre mars et juin, l'organisation a organisé des **entraînements virtuels**. Cela a été réalisé à l'aide d'un portail en ligne (par exemple Skype). Cela a entraîné des coûts de licence.

## Augmentation des recettes

### Définition

Recettes non budgétisées perçues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 en raison des mesures liées au COVID-19.

### Exemples pratiques

- La commune octroie une **contribution** pour l'annulation d'un événement de l'organisation.
- La commune, la ville, le canton ou la Confédération **subventionne** l'organisation avec une **contribution COVID-19**
- Le bureau de l'organisation a pu annoncer du **chômage partiel** pendant 3 mois.
- Certains **mécènes** ont fait don d'une somme à l'organisation.
- Un **sponsor** a accordé à l'organisation une subvention supplémentaire.

## Diminution des charges

### Définition

Coûts budgétisés non encourus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 en raison des mesures liées au COVID-19, par exemple parce qu'aucun service n'a été fourni. Cela inclut également les coûts déjà budgétisés qui ne seront pas encourus d'ici à la fin de l'année 2020 en raison du coronavirus. Ces dommages doivent être déclarés comme "dommages restant à prévoir" dans les commentaires.

## Exemples pratiques

- L'organisation a dû annuler un ou plusieurs **événements** (par exemple, tournoi, matchs de championnat, assemblée générale, etc.) S'il existe des comptes annuels (années passées) et un budget (2020) séparés pour cet événement, les coûts peuvent être documentés. En outre, les documents mentionnés doivent être joints. Les dépenses réduites possibles d'un événement sont les dépenses pour la restauration et le bar (nourriture, boissons, etc.), les t-shirts pour les volontaires, la location de l'infrastructure, l'impression du programme des matchs/affiches/flyers, le matériel de construction, les prix pour les vainqueurs, etc.
- L'organisation n'a pas versé **dédommagement aux entraîneurs** bénévoles, car les entraînements ont été annulés en raison du COVID-19. Il s'agit également de dépenses réduites qui doivent être déclarées.
- Comme tous les tournois en 2020 ont été annulés en raison du COVID-19, l'organisation n'a pas eu à payer de **frais de participation**.
- Les fonctionnaires de l'organisation ont renoncé par solidarité à leurs **frais et indemnités journalières**.
- Comme l'organisation ne pouvait pas organiser un **cours**, le directeur du cours n'a pas dû être dédommagé. En outre, cela signifie que le loyer de la salle n'a pas à être payé. Il n'y a pas eu non plus de frais de restauration pour les participants au cours.
- **L'apéritif de fin de saison** avec les membres de l'organisation et les sponsors a été annulé, car il n'a pas été possible de respecter la distance (1,5M).

## Diminution des recettes

### Définition

Recettes budgétisées qui n'ont pas pu être réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 en raison des mesures liées au COVID-19. Cela inclut également les éventuelles pertes qui surviendront à l'avenir (jusqu'au 31 décembre 2020). Ces dommages doivent être déclarés comme "dommages restant à prévoir" dans les notes. En outre, tous les dommages, qu'ils soient déjà subis ou prévus, doivent être budgétisés en tant que revenu.

### Exemples pratiques

- L'organisation a dû annuler un ou plusieurs **événements** (par exemple, tournoi, matchs de championnat, assemblée générale, etc.) S'il existe des comptes annuels (années passées) et un budget (2020) séparés pour cet événement, les revenus peuvent être documentés. En outre, les documents mentionnés doivent être téléchargés dans la ligne appropriée. Les possibles diminutions de recettes d'un événement sont les revenus de la cantine et du bar, les entrées, les frais d'inscription, les revenus de restauration, les revenus de sponsoring, les revenus publicitaires, les frais de mécénat, etc.
- Les **revenus de sponsoring** promis n'ont pas été versés parce que l'entreprise a fait faillite ou n'est plus solvable. Une autre raison pourrait être qu'une entreprise n'a pas reçu la présence médiatique promise et n'a donc pas voulu verser l'argent du sponsoring. La raison "Aucun sponsor supplémentaire n'a pu être trouvé" ne peut malheureusement pas être acceptée.
- L'organisation voulait organiser un **cours**, qui n'a pas pu avoir lieu à cause du COVID-19. Les frais d'inscription au cours prévus au budget peuvent être indiqués comme des diminution de recettes.
- L'organisation n'a pas pu louer son **infrastructure** (par exemple, la salle de sport) à des tiers. Les recettes prévues au budget ont donc été annulées.

Source : Fédération suisse de gymnastique